

## CONCLUSION DES TRAVAUX DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ ANACOFI 2019

Paris, le 2 Septembre 2019

Du 26 au 30 Août s'est tenue l'Université d'Eté de l'ANACOFI.

Elle aura été l'occasion de présenter à nos équipes et élus présents les nouvelles versions des outils qui vont être mis à disposition de nos membres, de faire les derniers arbitrages et de proposer les ajouts qui seront implémentés d'ici au 15 septembre, date de publication du prochain Livret Réglementaire et de notre Rapport Public, dans lequel nos statistiques et analyses de 2018 et perspectives 2019/2020 seront détaillées.

La présentation et la validation du plan « communication et affaires publiques », de la réforme en cours des visuels ou du pré projet de note de positionnement auront été l'occasion de nombreux échanges.

Concernant la formation, outre le passage en revue de l'ensemble de notre politique en la matière, des nouveaux documents et kits, c'est la présentation de la version 2019/2020 du portail membres et la création du Club Partenaires Formation qui ont retenu l'attention.

Dans le prolongement des travaux de la Commission Formation et du Conseil d'Administration, la Commission Ecoles et Universités a été l'occasion de faire le point sur les actions déjà réalisées avec nos partenaires diplômants, envisagés ou envisageables.

Par ailleurs, la Commission Techno qui a été l'occasion de présenter la nouvelle version de notre Observatoire Digital aux Fintech, Regtech et autres AssureTech ou ImmoTech présentes puis de leur rappeler et d'échanger longuement sur notre politique d'accompagnement les concernant.

Avant de clore nos débats, la Commission Entreprise a quant à elle, fait le point, dans le prolongement du Conseil d'Administration, sur nos actions, positions et autres débats relatifs à l'évolution de nos entreprises et à l'accompagnement ou les actions en faveur du développement des entreprises qui sont nos clientes. Une attention particulière aura porté sur les effets et actions d'accompagnement à mener concernant PACTE.

Enfin, le Conseil d'Administration a définitivement validé la création de la Fondation ANACOFI pour l'entreprise et le patrimoine qui ouvrira ses portes d'ici à la fin de l'année, en collaboration avec la Fondation de France.

*Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Marie LALANDE (m.lalande@anacofi.asso.fr Tel : 01 40 02 03 74) ou Cécile OLIO (c.ilio@anacofi.asso.fr Tel : 01 53 25 50 87).*

## **L'ANACOFI EN QUELQUES MOTS :**

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Finance d'Entreprise, Courtiers/conseil en banque, finance, assurance-vie et immobilier patrimonial et d'entreprise.

Ses élus occupent la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant les métiers de ses membres et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (48% des effectifs nationaux), la première association d'Intermédiaires en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises, une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux) et le principal syndicat de courtiers en assurance-vie/patrimoine par le nombre d'entreprises.

Avec sa confédération, elle représente plus de 5000 entreprises, pèse environ 50 000 emplois et est l'une des 10 principales associations IFA au Monde.

Le chiffre d'affaires généré par nos membres dépasse 3,6 Md€ et génère autour de 7,5 Md€ de PIB.

Elle est inscrite au registre des intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne.